

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D47-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 25
- votant par procuration 4
- absent 0
- total des votants 29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

x x x

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (et non la moitié) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN qui donne pouvoir à M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET qui donne pouvoir à Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL qui donne pouvoir à M. Johan GONZALEZ

Absent :
//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.47/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2021**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.47/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2021**

Monsieur BELGHACHEM, 1^{er} Adjoint, ayant reçu délégation du Maire, par arrêté du 30 mars 2022, pour présider la présente séance, rappelle que Madame le Maire, en tant qu'ordonnateur, a l'obligation de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées. Il lui appartient, dans ce cadre, à la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, d'établir le compte administratif du budget annexe Développement Economique.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la collectivité. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté avant le 30 juin au plus tard de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021 (n° D.38/03.21) approuvant le budget Développement Economique 2021,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable public,

Vu l'arrêté du 30 mars 2022 (n° AG/5.4/115/2022) de Mme le Maire donnant délégation à M. BELGHACHEM pour présider la présente séance du Conseil Municipal,

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et qu'il doit être soumis à l'assemblée délibérante,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.47/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2021**

Considérant que conformément aux balances du compte public, le compte administratif 2021 du budget Développement Economique se présente de la manière suivante :

		Année 2020			Année 2021		
		Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)	Invest. (€)	Fonct. (€)	Total cumulé (€)
RESULTAT DE L'EXECUTION	Titres de recettes émis (A)	45 652,01	370 474,29	416 126,30	45 652,00	366 289,40	411 941,40
	Mandats émis (B)	89 092,30	158 646,51	247 738,81	18 395,00	160 791,55	179 186,55
(1) Solde d'exécution (A-B)		-43 440,29	211 827,78	168 387,49	27 257,00	205 497,85	232 754,85
(2) RESULTAT REPORTE N-1		164 382,41	563 351,95	727 734,36	120 942,12	775 179,73	896 121,85
(3) TOTAL (1+2)		120 942,12	775 179,73	896 121,85	148 199,12	980 677,58	1 128 876,70
RESTES A REALISER	Restes à réaliser - recettes (C)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser - dépenses (D)	0,00	0,00	0,00	27 151,61	0,00	27 151,61
(4) Soldes des restes à réaliser (C-D)		0,00	0,00	0,00	-27 151,61	0,00	-27 151,61
(5) RESULTAT CUMULE (3+4)		120 942,12	775 179,73	896 121,85	121 047,51	980 677,58	1 101 725,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses comprennent :

- les frais de gestion de biens immobiliers	1 687,30 €
- les frais d'entretien (maintenance et entretien de bâtiments)	2 129,49 €
- les assurances (dommages aux biens)	2 115,18 €
- les taxes foncières	102 755,00 €
- les fluides	5 528,72 €
- les dotations aux amortissements	45 652,00 €
- les titres annulés sur exercices antérieurs	782,40 €
- les charges exceptionnelles sur opérations de gestion	141,46 €
<i>Total</i>	160 791,55 €

Les recettes comprennent :

- les locations diverses	3 401,46 €
- les loyers et remboursements d'impôts fonciers	362 792,93 €
- les produits exceptionnels sur opérations de gestion	95,01 €
- l'excédent 2020 reporté.....	775 179,73 €
<i>Total</i>	1 141 469,13 €

La section de fonctionnement dégage un excédent net de 980 677,58 €.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.47/03.22

**Objet : Budget Développement Economique
Compte administratif 2021**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses comprennent :

- les travaux de peinture	18 395,00 €
<i>Total</i>	18 395,00 €

Les recettes comprennent :

- l'amortissement des immobilisations.....	45 652,00 €
- l'excédent 2020 reporté	120 942,12 €
<i>Total</i>	166 594,12 €

La section d'investissement constate un excédent de 148 199,12 €.

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le compte administratif 2021 du budget Développement Economique qui s'établit comme suit :
- Section de fonctionnement :

- dépenses	160 791,55 €
- recettes	1 141 469,13 €
- résultat 2021 (excédent).....	980 677,58 €

- Section d'investissement :

- dépenses	18 395,00 €
- recettes	166 594,12 €
- résultat 2021 (excédent).....	148 199,12 €

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK,
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Djémaïa TAKARLI,
ELUS DE L'OPPOSITION) ;**

étant rappelé l'absence physique de Mme le Maire en séance.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Kamel BELGHACHEM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.